Saint Marcel de Félines

GUIDE DES SERVICES PERISCOLAIRES

Restauration scolaire et garderie



Ces services mis en place par la collectivité restent facultatifs ;
ils le sont afin de rendre service aux familles et aux enfants.

Année scolaire 2026/2027



Lundi - mardi - jeudi - vendredi

Horaires d'accueil

Ecole Publique de Saint Marcel de Félines



Garderie du matin de 7h00 à 8h05

Ecole 8h05 à 11h30



Pause méridienne de 11h30 à 13h20

Ecole 13h20 à 16h15

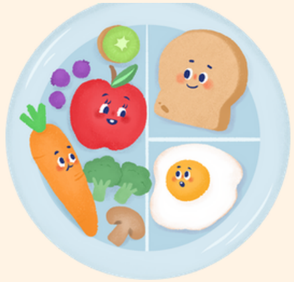
Garderie du soir de 16h15 à 18h30

RESTAURATION SCOLAIRE

REPAS

Ils sont préparés par la cuisine centrale API RESTAURATION et livrés chaque jour à la cantine. Ils respectent la règlementation en vigueur (Programme National Nutrition Santé).

Les menus sont consultables en ligne via le portail famille www.gestion-cantine.fr



Allergies

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, il est nécessaire de prendre contact avec les services de la mairie. Un projet d'accueil individualisé (PAI) est obligatoire et devra être mis en place avant de pouvoir accueillir votre enfant. Selon le type d'allergie, une organisation spécifique pourra être pensée et mise en œuvre conjointement entre les parents et la collectivité.



TARIFS

Coût : 4.34 €/repas

Si l'élève n'est pas inscrit au service, le prix du repas est majoré de 50 % (soit 6.51 € le repas)

Votre enfant est inscrit mais absent : le repas sera remboursé si vous prévenez la mairie la veille avant 10h00 ou le matin même en cas de maladie. Dans les autres cas, il n'y aura pas de remboursement possible.

Pour information, le prix facturé aux familles ne correspond pas au coût de revient réel d'un repas servi. La différence (environ 50 %) étant prise en charge par la collectivité.

MODALITES D'INSCRIPTION

Réservation obligatoire en ligne sur le portail famille :

www.gestion-cantine.fr

Attention, réservation au plus tard le lundi minuit de la semaine N pour la semaine suivante N + 1 - paiement à la réservation

Les enfants non soumis à l'obligation de scolarité (TPS) n'ont pas accès au service de cantine

Vous n'êtes pas inscrit sur le portail famille, merci de prendre contact avec la mairie au 04.77.63.23.35 ou par mail mairie@saint-marcel-de-felines.fr ; un login et un identifiant vous seront remis par le secrétariat de mairie afin que vous puissiez inscrire votre(vos) enfant(s).

Annulation d'une sortie scolaire : se référer au règlement intérieur des temps périscolaires

GARDERIE PERISCOLAIRE

GARDERIE DU MATIN

Ouvert les jours scolaires de 7h00 à 8h05

Durant le temps de l'accueil, les agents municipaux mettent à la disposition le matériel et laissent les enfants en profiter tranquillement ou mettent en place des activités, tout en respectant le rythme individuel de chacun.





GARDERIE DU SOIR

Ouvert les jours scolaires de 16h15 à 18h30

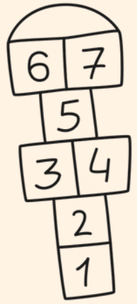
Les agents municipaux en charge de ce temps d'accueil proposent des activités ouvertes : jeux dans la cour, dessins, constructions, jeux de société, petits jeux collectifs, etc.

RECUPERATION DES ENFANTS

Le portillon vert en bois donnant sur le parking de La Poste ne doit en aucun cas être utilisé pour récupérer les enfants.
Ce portillon doit rester fermé à clé en permanence.
Lors de la garderie du soir, les enfants doivent impérativement être récupérés :

- à la garderie, par l'entrée prévue à cet effet ;
- ou dans la cour principale de l'école, en passant obligatoirement par le portail principal.

Merci de respecter ces accès afin de garantir la sécurité des enfants et de se conformer aux consignes du plan Vigipirate.



TARIFS

Coût : 1.50 €/heure de garderie (toute demi-heure entamée est due)

Si l'élève n'est pas inscrit au service, le prix de l'heure est majoré de 100 % (soit 3.00 €/heure).

MODALITES D'INSCRIPTION

Réservation obligatoire en ligne sur le portail famille :

www.gestion-cantine.fr

Attention, réservation au plus tard le lundi minuit de la semaine N pour la semaine suivante N + 1 - paiement à la réservation

Vous n'êtes pas inscrit sur le portail famille., merci de prendre contact avec la mairie au 04.77.63.23.35 ou par mail mairie@saint- marcel-de-felines.fr ; un login et un identifiant vous seront remis par le secrétariat de mairie afin que vous puissiez inscrire votre(vos) enfant(s).

Grève du personnel enseignant : se référer au règlement intérieur des temps périscolaires

INFOS PRATIQUES

PORTAIL FAMILLE

Merci de bien vouloir mettre à jour vos coordonnées postales, téléphoniques et mail ; si nous avons besoin de vous joindre, nous passons par ce biais.

PAIEMENT

Paiement à la réservation

Règlement par carte bancaire, à privilégier ou par prélèvement.

Vous avez également possibilité de payer par chèque bancaire, espèces ou CESU via le secrétariat de mairie. Dans ce cas, il faut anticiper car le montant désiré doit être crédité sur le compte de l'enfant afin de pouvoir réserver ultérieurement.

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES



N'oubliez pas d'inscrire vos enfants pour les transports scolaires, toujours par le portail famille www.gestion-cantine.com

Au préalable, un dossier d'inscription aura dû être établi auprès de la Région Auvergne Rhône https://transportscolaire.auvergnerhonealpes.fr/CRA URA-FO/

Dans un souci de sécurité des enfants :

- Si un enfant n'est pas inscrit au car, il sera automatiquement transféré en garderie et la facturation correspondante sera appliquée avec la majoration de 100 % prévue au règlement intérieur des temps périscolaires,
- si un enfant est inscrits à la fois à la garderie et aux transports scolaires, l'enfant sera automatiquement transféré en garderie..

FACTURATION SUPPLEMENTAIRE

Une facturation pourra éventuellement être réalisée par la mairie pour les compléments (cantine et/ou garderie). Celle-ci est réalisée à chaque période de vacances. Le paiement correspondant devra être fait en mairie (chèque bancaire, virement ou espèces).

IMPORTANT

Vous avez oublié d'inscrire un de vos enfants en cantine ou en garderie :

- merci de prendre contact avec la mairie qui préviendra les agents communaux (cf tarifications majorées indiquées)
- pour la cantine, prévenir la veille avant 10h00. Dans le cas contraire, le repas servi à l'enfant sera différent de celui de ses camarades.

Dans un souci d'organisation, il est demandé aux familles de respecter les délais pour l'inscription des enfants aux services périscolaires (cantine, garderie et transports scolaires).
La réservation dans les délais impartis ainsi que le respect des inscriptions sont indispensables pour assurer la sécurité de vos enfants et le bon fonctionnement des services.

La vie en groupe est basée sur le respect entre les enfants eux-mêmes, les enfants et les encadrants. Le respect se construit sur la base des valeurs suivantes : écoute, politesse, convivialité et calme.
Les enfants doivent respecter le personnel.
L'élève ayant un comportement incompatible avec le bon fonctionnement des temps périscolaires pourra être isolé un moment pour qu'il se calme. Si son comportement perdure, les parents seront avertis et si aucune amélioration n'apparait dans son comportement, l'élève pourra être exclu pendant quelques jours.

L'ensemble du règlement intérieur des temps périscolaires est consultable sur le portail famille et distribué en version papier à la rentrée scolaire.

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire :

Mardi 01 septembre 2026

Vacances de la Toussaint :

Fin de l'école : vendredi 16 octobre 2026
Reprise de l'école : lundi 02 novembre 2026

Vacances de Noël :

Fin de l'école : vendredi 18 décembre 2026
Reprise de l'école : lundi 04 janvier 2027

Vacances d'hiver :

Fin de l'école : vendredi 12 février 2027
Reprise de l'école : lundi 01 mars 2027

Vacances de printemps :

Fin de l'école : vendredi 09 avril 2027
Reprise de l'école : lundi 26 avril 2027

Grandes vacances 2026 :

Fin de l'école : vendredi 02 juillet 2027

LE PERSONNEL COMMUNAL

Geneviève VIAL

Rachel MENDES

Brigitte BOURG

Alyssa PLEYNET

CONTACTS

MAIRIE SAINT MARCEL DE FELINES
11 Place de la mairie
42122 SAINT MARCEL DE FELINES
04.77.63.23.35
mairie@saint-marcel-de-felines.fr

ECOLE PUBLIQUE
124 Rue des Scieurs de Long
42122 SAINT MARCEL DE FELINES
04.77.66.24.53
ce.0420758w@ac-lyon.fr

GARDERIE PERISCOLAIRE
Rue des Scieurs de Long
42122 SAINT MARCEL DE FELINES
04.77.66.24.53

CANTINE SCOLAIRE
3 Place de la Bascule
42122 SAINT MARCEL DE FELINES
04.77.64.33.81